

Institut National de Recherche en Informatique et  
en Automatique

INRIA

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.  
Tour Egho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense  
S.A. au capital de € 5 497 100  
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique INRIA

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Autorités de tutelle de l'établissement INRIA,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'établissement INRIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ► Périmètre de consolidation

Les notes 2.1.1 et 2.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les changements de périmètre de consolidation au sein de l'établissement public. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des méthodes de consolidation suivies par votre établissement public, nous avons vérifié la correcte application de ces changements et la présentation qui en est faite.

### ► Provisions pour risques et charges

Votre établissement public constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges telles que décrites dans la note 2.4.7 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe de l'ordonnateur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des données budgétaires.

## Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 19 octobre 2023

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Yves Delmas

Bruno Gérard

**Comptes  
consolidés**

**2021**

**Groupe Inria**

Exercice clos le 31 décembre 2021



© James Thavi / Fotolia

**AGENCE COMPTABLE**

*Inria*

<b>1. ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>3</b>
1.1. Bilan Consolidé.....	3
1.2. Compte de résultat consolidé.....	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres .....	6
<b>2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION .....</b>	<b>7</b>
2.1. Faits majeurs .....	7
2.2. Référentiel comptable .....	7
2.3. Modalités de consolidation .....	8
2.4. Méthodes et règles d'évaluation .....	9
<b>3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>15</b>
<b>4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN.....</b>	<b>16</b>
4.1. Immobilisations incorporelles .....	16
4.2. Immobilisations corporelles.....	16
4.3. Immobilisations financières .....	17
4.4. Créances.....	18
4.5. Charges constatées d'avance.....	18
4.6. Etat des échéances des créances.....	19
4.7. Trésorerie .....	19
4.8. Capitaux propres.....	20
4.9. Provisions pour risques et charges .....	21
4.10. Impôts différés.....	21
4.11. Dettes non financières.....	22
4.12. Etat des échéances des dettes.....	23
<b>5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>24</b>
5.1. Subventions et produits assimilés.....	24
5.2. Produits directs d'activité.....	24
5.3. Autres produits.....	25
5.4. Achats consommés .....	26
5.5. Charges de personnel.....	27
5.6. Autres charges de fonctionnement.....	27
5.7. Dotations aux amortissements et dépréciations.....	28
5.8. Résultat financier .....	29
5.9. Résultat exceptionnel.....	30
<b>6. EFFECTIF .....</b>	<b>31</b>
<b>7. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>32</b>
<b>8. AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>33</b>
8.1. Informations sur les parties liées.....	33
8.2. Honoraires CAC .....	33
8.3. Evénements postérieurs à la clôture .....	33

## 1. ETATS FINANCIERS

### 1.1. Bilan Consolidé

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	24 219	22 772	1 447	1 769
Immobilisations corporelles	277 347	197 202	80 145	87 101
Immobilisations financières	7 165	341	6 824	6 663
Titres mis en équivalence	6 451	-	6 451	6 706
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>315 182</b>	<b>220 315</b>	<b>94 867</b>	<b>102 239</b>
Stocks	19	-	19	22
Créances	112 297	1 133	111 164	87 639
Charges constatées d'avance	3 726	-	3 726	3 122
Trésorerie	128 189	522	127 667	108 702
<b>Total Actif</b>	<b>559 413</b>	<b>221 970</b>	<b>337 443</b>	<b>301 724</b>

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Financement de l'actif par l'Etat	32 055	30 311
Financement de l'actif par des tiers	34 528	39 100
Réserves consolidées	91 901	83 596
Réserves de conversion groupe	-77	-54
Résultat de l'exercice - part du groupe	5 692	7 889
<b>Total Capitaux Propres - part du Groupe</b>	<b>164 099</b>	<b>160 842</b>
Intérêts hors groupe	598	-37
Provisions pour risques et charges	18 784	16 448
Dettes financières	24	31
Dettes non financières	153 938	124 440
<b>Total Passif</b>	<b>337 443</b>	<b>301 724</b>



## 1.2. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Subventions et produits assimilés	229 022	216 962
Produits directs d'activité	33 607	18 179
Autres produits	23 676	23 730
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>286 305</b>	<b>258 871</b>
Achats consommés	-47 424	-30 043
Charges de personnel	-177 328	-165 844
Autres charges de fonctionnement	-22 730	-22 220
Dotations aux amortissements et dépréciations	-33 404	-32 128
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>-280 886</b>	<b>-250 235</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>5 419</b>	<b>8 636</b>
Résultat financier	106	-298
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>5 525</b>	<b>8 338</b>
Résultat exceptionnel	88	-71
Impôt sur les bénéfices	-16	-6
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>5 597</b>	<b>8 261</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-255	-582
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>5 342</b>	<b>7 679</b>
Intérêts minoritaires	350	210
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>5 692</b>	<b>7 889</b>

### 1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net total des sociétés consolidées	5 342	7 679
Elimination des amortissements et provisions	15 579	12 842
Elimination des plus ou moins values de cession	26	4 062
Elimination de la QP de résultat des mises en équivalence	255	582
Elimination des reprises au résultat des subv. d'inv. (FEA)	- 5 358	- 4 848
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>15 844</b>	<b>20 317</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence	-	-
Variation du BFR	6 842	9 849
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>22 686</b>	<b>30 166</b>
Acquisition d'immobilisations	- 6 912	- 6 841
Cession d'immobilisations	3	80
Incidence des variations de périmètre	-	-
Distributions anticipées de fonds	-	-
Subventions d'investissement reçues (FEA)	2 931	1 685
Autres opérations	280	-
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	<b>- 3 698</b>	<b>- 5 076</b>
Dividendes versés par la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentation de capital	-	-
Emissions d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-
Variation nette des concours bancaires	-	-
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Incidence de la variation des taux de change	- 23	- 15
Incidence des changements de principes comptables	-	-
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>18 965</b>	<b>25 075</b>
Trésorerie d'ouverture	108 702	83 627
Trésorerie de clôture	127 667	108 702

## 1.4. Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Financem <sup>t</sup> de l'actif par l'Etat	Financem <sup>t</sup> de l'actif par des tiers	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts hors groupe
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2020</b>	31 551	41 673	77 337	5 657	156 218	173
Affectation résultat N-1			5 657	-5 657		
Dividendes versés						
Augmentation de capital						
Variation de l'auto-contrôle						
Changement des méthodes comptables						
Variation des taux de change			-11		-11	
Part du groupe dans le résultat				7 889	7 889	-210
Autres mouvements	-1 240	-2 573	559		-3 254	
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2021</b>	30 311	39 100	83 542	7 889	160 842	-37
Affectation résultat N-1			7 889	-7 889		
Dividendes versés						
Augmentation de capital			15		15	-15
Variation de l'auto-contrôle						
Changement des méthodes comptables						
Variation des taux de change			-23		-23	
Part du groupe dans le résultat				5 692	5 692	-350
Autres mouvements	1 744	-4 572	401		-2 427	1 000
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2021</b>	32 055	34 528	91 824	5 692	164 099	598

---

## 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

### 2.1. Faits majeurs

#### 2.1.1. Entrées dans le périmètre de consolidation

Aucune nouvelle entité n'est entrée dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

#### 2.1.2. Sorties du périmètre de consolidation

Néant.

#### 2.1.3. Impacts de la crise sanitaire

La crise sanitaire a eu, cette année encore, des conséquences sur l'exécution budgétaire et comptable. L'exercice 2021 se solde ainsi, dans les comptes sociaux de l'organisme consolidant, par un excédent budgétaire de 17,7 M€ et un excédent comptable de 5,59 M€. L'exercice 2021 s'est notamment traduit par des frais de fonctionnement inférieurs aux niveaux constatés avant la crise, conséquence à la fois des restrictions de déplacement, de l'annulation de plusieurs événements et d'une attitude de frugalité maintenue par la direction. A l'inverse, le niveau des recettes a globalement progressé, en particulier s'agissant des subventions de fonctionnement (SCSP et subventions sur contrats), en lien avec les objectifs du COP 2019-2023.

#### 2.1.4. Faits marquants

Au cours de l'exercice 2021, l'entité STATION FRENCH TECH a procédé à une augmentation de capital inégalitaire de 2 M€. Cette opération a eu pour conséquence une dilution de la participation du groupe dans l'entité, le pourcentage d'intérêt étant ramené à 50,67% contre 52% en 2020.

### 2.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Inria sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, ainsi que l'instruction DGFIP n°08-017-M9 du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics, sont appliquées.

Le Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) a adopté, en date du 6 juillet 2021, une nouvelle norme relative aux comptes consolidés des organismes publics, complétant le Recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP). Cette nouvelle norme sera applicable à compter de l'exercice 2024.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-après.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

## **2.3. Modalités de consolidation**

### **2.3.1. Méthodes de consolidation**

Les critères retenus par le Groupe pour définir son périmètre de consolidation sont ceux de l'importance significative, en fonction des capitaux propres, du total du bilan, des engagements hors bilan, du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation, financier, exceptionnel et net. Les entités non consolidées sont celles qui ne correspondent pas à ces critères.

Les entités dans lesquelles le groupe Inria exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées par intégration globale. La notion de contrôle s'entend comme « le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités ». Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que le contrôle cesse.

L'intégration globale consiste :

- à intégrer dans les comptes consolidés du Groupe les éléments des comptes des entités consolidées (après retraitements éventuels) ;
- et à présenter distinctement au passif du bilan consolidé, sur la ligne «intérêts minoritaires», la part des tiers dans les capitaux propres des entités en dehors des capitaux propres revenant au groupe Inria.

Les entités dans lesquelles le groupe Inria exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

La mise en équivalence consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une entité au prorata de la participation détenue par l'établissement tête de groupe dans le capital, ainsi que l'écart d'acquisition y afférant le cas échéant.

### **2.3.2. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées**

Les comptes annuels consolidés sont arrêtés à la date du 31 décembre.

Toutes les entités entrant dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes à cette même date.

### **2.3.3. Informations permettant la comparabilité des comptes**

Les comptes consolidés de l'exercice 2021 ont été établis selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles appliquées à la clôture de l'exercice précédent.

### 2.3.4. Retraitement des sociétés étrangères hors zone euro

#### Conversion des comptes des filiales en devises

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le compte de résultat exprimé en devises est converti au cours moyen annuel.

Les différences de conversion en résultant figurent dans les capitaux propres consolidés à la date de clôture.

#### Ecarts de conversion

Les écarts de conversion sur les capitaux propres et sur le résultat d'Inria Chile s'élèvent à – 77 K€ depuis sa création et figurent dans les capitaux propres part du groupe à la clôture de l'exercice.

## 2.4. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés ci-après.

### 2.4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation ou de protection (brevet) et à compter de la date de mise en service ou de la date de dépôt (brevet).

En cas de détection d'un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Aucune dépréciation n'est comptabilisée à la clôture.

### 2.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, hors charges financières et frais d'administration. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation et à compter de la date de mise en service.

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où la valeur nette comptable devient supérieure à la valeur vénale probable.

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 précisée par l'instruction n° 14-0008 du 9 avril 2014 et à la norme n°6 du recueil des normes comptables pour les établissements publics (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015), le conseil d'administration d'Inria a, dans ses séances du 10 mars 2016 et du 30 novembre 2017, décidé d'appliquer la méthode de comptabilisation par composants aux dépenses relatives aux constructions et à leurs agencements mis en service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon les catégories et durées d'amortissement suivantes :



N°	Composants	Durée d'amortissement
1	Voirie et réseaux divers (VRD)	25 ans
2	Gros œuvre	30 ans
3	Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	20 ans
4	Gros équipements : - Chauffage - climatisation - Ascenseurs - Electricité, câblage, transmission - Communication - Plomberie - Autres équipements	15 ans
5	Agencements : - Agencements intérieurs et décoration - Cloisons - Carrelage	10 ans

### Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles d'Inria sont amorties aux taux fixés par décision n° 4709 du 5 janvier 2006 du Président d'Inria et, pour les constructions et leurs agencements mis en service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, par les décisions du conseil d'administration d'Inria en dates du 10 mars 2016 et du 30 novembre 2017.

Les immobilisations incorporelles et corporelles d'Inria sont ainsi amorties selon les durées suivantes :

N° Compte	Nature des immobilisations	Durée d'amortissement
205	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 ans
212	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Agencements et aménagements de terrains	25 ans
	<b>Bâtiments acquis sur sol propre</b>	
213.1571	Bâtiments acquis jusqu'en 2015	20 ans
213.5571	Agencements des bâtiments acquis jusqu'en 2015	20 ans
213.1572	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - gros œuvre	30 ans
213.1573	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	20 ans
213.5572	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - gros équipements	15 ans
213.5573	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - agencements	10 ans
	<b>Bâtiments mis à disposition sur sol d'autrui</b>	
214.1561	Bâtiments mis à disposition jusqu'en 2015	20 ans
214.5561	Agencements des bâtiments mis à disposition jusqu'en 2015	20 ans
214.1562	Bâtiments mis à disposition à compter du 01.01.2016 - gros œuvre	30 ans
214.1563	Bâtiments mis à disposition à compter du 01.01.2016 - façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	20 ans
214.5562	Bâtiments mis à disposition à compter du 01.01.2016 - gros équipements	15 ans
214.5563	Bâtiments mis à disposition à compter du 01.01.2016 - agencements	10 ans
	<b>Bâtiments acquis sur sol d'autrui</b>	
214.1571	Bâtiments acquis jusqu'en 2015	20 ans
214.5571	Agencements des bâtiments acquis jusqu'en 2015	20 ans
214.1572	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - gros œuvre	30 ans
214.1573	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	20 ans
214.5572	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - gros équipements	15 ans
214.5573	Bâtiments acquis à compter du 01.01.2016 - agencements	10 ans
215	Installations techniques, matériel et outillage	5 ans
218.2	Matériel de transport	5 ans
218.31	Matériel de bureau	10 ans
218.32	Matériel informatique	3 ans
218.4	Mobilier	10 ans
218.8	Matériels divers (dont audio et vidéo)	5 ans

### 2.4.3. Immobilisations financières

La rubrique « Titres de participation » regroupe les titres de participation dans des entités non consolidées, inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée. Cette dernière est appréciée par référence à des critères (notamment la quote-part de situation nette et les perspectives de rentabilité) adaptés aux caractéristiques de chaque société.

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR). Elles sont enregistrées au coût historique et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation devient inférieure à ce coût historique.

### 2.4.4. Actif circulant

#### Créances

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Opérations en devises

Les créances libellées en monnaies étrangères sont converties au cours officiel des devises à la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion ne font pas l'objet de retraitement de consolidation.

#### Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des biens ou des services dont la fourniture ou la prestation sont déjà intervenues mais pour lesquels une facture n'a pas encore été établie.

Les produits à recevoir relatifs à des subventions d'investissement ou de fonctionnement sont évalués conformément aux dispositions des normes n° 4 et n° 20 du recueil des normes comptables pour les établissements publics (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015) et de l'instruction comptable commune n° BOFIP-GCP-16-0006 du 1<sup>er</sup> avril 2016, modifiée par l'instruction n° BOFIP-GCP-20-0010 du 14 décembre 2020, selon le principe des droits acquis.

#### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges ayant fait l'objet d'une comptabilisation, dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.



#### 2.4.5. Trésorerie

##### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement et créances assimilées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés par référence au dernier cours de bourse publié et pour les titres non cotés par référence à la valeur liquidative publiée ou à la valeur de réalisation estimée.

##### Disponibilités

Les disponibilités incluent les liquidités et les dépôts à court terme pouvant être rendus immédiatement disponibles sous réserve des comptes bloqués.

#### 2.4.6. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement désignent les financements externes de l'actif par des tiers autres que l'Etat. Elles sont comptabilisées conformément aux dispositions de la norme n° 20 du recueil des normes comptables pour les établissements publics (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015) et de l'instruction comptable commune n° BOFIP-GCP-16-0006 du 1<sup>er</sup> avril 2016, modifiée par l'instruction n° BOFIP-GCP-20-0010 du 14 décembre 2020.

Une distinction est effectuée entre les financements non rattachés à un actif, qui sont maintenus dans les capitaux propres pour leur montant initial, et les financements rattachés à un actif, dont la valeur évolue symétriquement aux actifs qu'ils financent.

Les subventions d'investissement d'Inria ont, à titre principal, la nature de financements rattachés à un actif. Elles sont reprises au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement du bien financé, au prorata du taux de financement.

En date du 16 octobre 2019, Inria a modifié les modalités de comptabilisation de ses dépenses d'investissement financées sur les crédits de contrats de recherche. A compter de cette date, les dépenses financées sur les crédits d'un contrat de recherche sont comptabilisées en investissement ou en fonctionnement, en fonction de la nature de dépenses justifiées auprès du financeur en vertu des conventions de subvention, et non plus en fonction de la nature des dépenses effectivement réalisées. Les amortissements d'équipements ainsi que les dépenses financées sur le forfait correspondant aux frais généraux sont donc désormais considérés comme des subventions de fonctionnement.

#### 2.4.7. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées des provisions pour litiges et de la provision pour Compte Epargne Temps (CET), ainsi que des fonds dédiés des fondations et associations.

La provision pour CET du personnel titulaire et non titulaire est valorisée sur la base du traitement brut moyen par catégorie (A, B, C). Elle est calculée conformément aux dispositions du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature, et de l'arrêté du 28 août 2009 modifié.

#### **2.4.8. Dettes non financières**

##### **Dettes en devises étrangères**

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours officiel des devises à la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion ne font pas l'objet de retraitement de consolidation.

##### **Charges à payer**

Les charges à payer sont constituées par les commandes dont l'exécution de la prestation a pu être constatée (« service fait ») mais pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues des fournisseurs à la date de clôture de l'exercice, ou n'ont pu être comptabilisées avant la date de fin de mandatement retenue dans le cadre des opérations de clôture. Elles sont déterminées de manière automatique, dès la constatation du service fait, par un traitement informatisé au sein du système de gestion budgétaire et comptable SAFIn.

Par ailleurs, des charges à payer à comptabiliser (CAPAC) sont comptabilisées lorsque, en fin d'exercice :

- les réceptions des biens et services commandés ont été réalisées mais non encore constatées dans le système d'information ;
- dans le cas des dépenses sans engagement juridique préalable, les demandes de paiement n'ont pas été comptabilisées.

Les frais de mission font l'objet de charges à payer sur la base des avances sur frais non régularisées à la clôture de l'exercice.

##### **Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance sont constitués de titres de recettes émis, pour lesquels les prestations ou travaux n'ont pas encore été intégralement fournis à la date de clôture.

#### **2.4.9. Produits de fonctionnement**

##### **La subvention pour charges de service public (SCSP)**

La subvention pour charges de service public (SCSP) représente le principal lien financier entre l'Etat et les organismes publics appartenant à la liste des opérateurs de l'Etat. Elle vise à couvrir les charges de fonctionnement de ces organismes engendrées par l'exécution de politiques publiques relevant de la compétence directe de l'Etat, mais que ce dernier leur a confiées et dont il conserve le contrôle.

### La comptabilisation des produits à l'avancement

Le périmètre des produits comptabilisés à l'avancement concerne les opérations suivantes qui s'exécutent au-delà de l'exercice comptable :

- les projets financés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ;
- les opérations financées par l'Union européenne ;
- les contrats de collaboration de recherche avec des organismes divers (personnes morales de droit public ou privé) ;
- les autres financements versés par des tiers (ministères, collectivités territoriales,...) pour des opérations qui s'exécutent au-delà de l'exercice comptable.

En application de la norme n° 4 du recueil des normes comptables pour les établissements publics (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015) et de l'instruction comptable commune n° BOFIP-GCP-16-0006 du 1<sup>er</sup> avril 2016, modifiée par l'instruction n° BOFIP-GCP-20-0010 du 14 décembre 2020, dans le cas où l'attribution d'une subvention est conditionnée à la réalisation effective des dépenses, le produit est comptabilisé à la date de réalisation des dépenses éligibles au financement (exécution du service fait). Les fonds éventuellement versés par le financeur avant cette date sont ainsi constitutifs d'avances.

Le montant des produits comptabilisés au titre de la méthode à l'avancement correspond à la différence entre les dépenses effectivement réalisées et les produits facturés cumulés depuis le démarrage de l'opération. Des produits à recevoir (PAR) sont comptabilisés en fin de période si les dépenses effectivement réalisées sont supérieures aux produits facturés. Dans le cas inverse, des produits constatés d'avance (PCA) sont comptabilisés.

Les subventions accordées sans condition sont considérées comme acquises à la date de notification de l'acte attributif ou à la date de signature de la convention attributive.

Les subventions subordonnées à la réalisation de conditions sont considérées comme acquises lorsque les conditions d'octroi sont satisfaites. Pour les subventions conditionnées à la réalisation effective des dépenses, l'acquisition du droit correspond à l'exécution du service fait relatif aux dépenses éligibles au financement.

#### 2.4.10. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et dont il n'est pas attendu qu'ils se reproduisent de manière fréquente et régulière.

#### 2.4.11. Impôt sur les bénéfices

L'activité de recherche, principale activité du groupe, n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

L'impact fiscal des retraitements dans les filiales n'étant pas significatif, aucun impôt différé n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

#### 2.4.12. Opérations intra-groupe

Les opérations réciproques réalisées entre les entités du Groupe consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont neutralisées, tant au niveau du compte de résultat (charges et produits) que du bilan (créances et dettes).

### 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Entités	Nature juridique	31.12.2021			31.12.2020		
		Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
INRIA	ET. PUBLIC	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
AGOS	ASSOCIATION	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
INRIA CHILE	FONDATION	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
FONDATION INRIA	FONDATION	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
INRIA PARTICIPATIONS	SAS	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
STATION FRENCH TECH	SAS	50,67%	50,67%	IG	52,00%	52,00%	IG
IT TRANSLATION INVESTISSEMENT	SAS	33,14%	33,14%	MEE	33,14%	33,14%	MEE

Nomenclature des méthodes de consolidation :

- « IG » signifie : Intégration Globale ;
- « IP » signifie : Intégration Proportionnelle ;
- « MEE » signifie : Mise en équivalence.

#### Entités « ad hoc »

Le périmètre de consolidation du Groupe comprend les 3 entités « ad hoc » suivantes :

- **L'association pour la gestion des œuvres sociales d'Inria (AGOS)**

Constituée sous la forme d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'AGOS a pour objet de promouvoir et organiser toutes œuvres et tous projets à caractère social, culturel ou sportif intéressant les membres du personnel Inria.

Entité « ad hoc » sous contrôle exclusif d'Inria en raison de ses modalités de financement, elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

- **Fondation Inria Chile**

Inria Chile est une fondation de droit privé chilien, créée par Inria en 2012 avec l'appui des autorités chiliennes (CORFO), et placée sous la présidence d'Inria.

En tant qu'entité « ad hoc » sous contrôle exclusif d'Inria (directoire composé à 75% de représentants d'Inria), elle est consolidée par intégration globale.

- **Fondation Inria**

La fondation Inria est une fondation partenariale régie par l'article L. 719-13 du code de l'éducation, créée par arrêté rectoral en date du 6 février 2017.

En tant qu'entité « ad hoc » sous contrôle exclusif d'Inria, elle est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

## 4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

### 4.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2020	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	Dotations de l'exercice	Autres mouvements	31.12.2021
Concessions, brevets & droits similaires	24 056	474	212	1 022			17	23 737
Immobilisations incorporelles en cours	440		107	57	202		27	315
Avances et acomptes s/imm. incorp.	182	190			195		-10	167
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>24 678</b>	<b>664</b>	<b>319</b>	<b>1 079</b>	<b>397</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>24 219</b>
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-22 909			-980		-842	-1	-22 772
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	0							0
<b>Amt/dép. immobilisations incorporelles</b>	<b>-22 909</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-980</b>	<b>0</b>	<b>-842</b>	<b>-1</b>	<b>-22 772</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>1 769</b>	<b>664</b>	<b>319</b>	<b>99</b>	<b>397</b>	<b>-842</b>	<b>33</b>	<b>1 447</b>

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de concessions, brevets et droits similaires (logiciels), ainsi que d'avances et acomptes sur immobilisations en cours.

Les immobilisations incorporelles proviennent pour leur quasi-totalité d'Inria.

### 4.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2020	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	Dotations de l'exercice	Autres mouvements	31.12.2021
Terrains	7 777							7 777
Agencements sur terrains	1 551	156	49	36			36	1 756
Constructions	190 312	712	1 502	75			-43	192 408
Installations tech, matériel & outillage	16 119	322	221	1 677			68	15 053
Autres immobilisations corporelles	60 464	4 076	54	4 781			-140	59 673
Immobilisations corporelles en cours	362	238	1 219		1 809		123	133
Avances et acomptes s/imm. corp.	1 236	631	112	41	1 269		-122	547
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>277 821</b>	<b>6 135</b>	<b>3 157</b>	<b>6 610</b>	<b>3 078</b>	<b>0</b>	<b>-78</b>	<b>277 347</b>
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-570					-57		-627
Amt/Dép. constructions	-124 488			-1		-7 239	-2	-131 728
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-14 853			-1 637		-542	-7	-13 765
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-50 809			-4 720		-5 023	30	-51 082
<b>Amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-190 720</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6 358</b>	<b>0</b>	<b>-12 861</b>	<b>21</b>	<b>-197 202</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>87 101</b>	<b>6 135</b>	<b>3 157</b>	<b>252</b>	<b>3 078</b>	<b>-12 861</b>	<b>-57</b>	<b>80 145</b>

Les immobilisations corporelles proviennent pour leur quasi-totalité d'Inria.

Au 31 décembre 2021, les immobilisations corporelles en cours (y compris avances de trésorerie sur marchés) s'élèvent à 680 K€.

### 4.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	31.12.2020	Acquisitions	Cessions	Variations des cours de change	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2021
Titres de participation	5 155						5 155
Autres créances rattachées à des participation	12		12				0
Titres immobilisés	1 760	156					1 916
Prêts, cautionnements et autres créances	93	11	10				94
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7 020</b>	<b>167</b>	<b>22</b>	<b>0</b>			<b>7 165</b>
Dépréciations des titres	-141						-141
Dépréciations autres créances rattachées à des part.	-12					12	0
Dép. des titres immobilisés	-200						-200
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	-4					4	0
<b>Dép. immobilisations financières</b>	<b>-357</b>					<b>0</b>	<b>-341</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>6 663</b>	<b>167</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>6 824</b>

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués de FCPR (Fonds communs de placement à risque). La méthode d'évaluation retenue pour ces FCPR est celle du coût avec revue de la valeur d'inventaire en fin d'année.

#### Titres mis en équivalence

En milliers d'euros	31.12.2020	Résultat	Variations de Périmètre	Autres	31.12.2021
IT Translation Investissement	6 706	-255			6 451
<b>Total</b>	<b>6 706</b>	<b>-255</b>	<b>0</b>		<b>6 451</b>

La valeur de mise en équivalence d'IT Translation Investissement (IT2i) comprend, à hauteur de 2 894 K€, le capital souscrit non appelé, qui figure au passif du bilan consolidé en « autres dettes ». Après déduction de ce capital non encore versé, la valeur de mise en équivalence des titres IT2i s'élèverait ainsi à 3 557 K€.



#### 4.4. Créances

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020
	Brut	Prov.	Net	
Créances sur des entités publiques	90 317	238	90 079	76 217
Créances clients et comptes rattachés	17 465	836	16 629	10 154
Avances et acomptes versés	502		502	458
Créances sur les autres débiteurs	4 013	59	3 954	810
<b>Total</b>	<b>112 297</b>	<b>1 133</b>	<b>111 164</b>	<b>87 639</b>

Les créances sur des entités publiques proviennent pour leur totalité d'Inria. L'évolution de ce poste résulte de l'effet conjugué de :

- l'augmentation des subventions titrées à recevoir (+ 7 100 K€) ;
- l'augmentation des produits à recevoir sur subventions (+ 5 177 K€) ;
- l'augmentation des créances de TVA (+ 1 585 K€).

Les créances clients concernent principalement Inria.

Les créances sur les autres débiteurs concernent principalement la Fondation Inria pour 2 060 K€ et Station French Tech pour 1 387 K€.

La provision pour dépréciation des comptes de tiers concerne à hauteur de 238 K€ des créances sur des entités publiques, à hauteur de 836 K€ des créances sur les clients et à hauteur de 59 K€ des créances sur les autres débiteurs.

#### 4.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 726 K€ au 31 décembre 2021 et proviennent principalement d'Inria.

Elles concernent notamment les abonnements annuels, les assurances, les loyers, les frais de maintenance.

#### 4.6. Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2021		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts, cautionnements et autres créances	94		94	
<b>Total Immobilisations financières</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>94</b>	<b>0</b>
Créances sur des entités publiques	90 317	23 914	66 403	
Créances clients et comptes rattachés	17 465	17 465		
Avances et acomptes versés	502	502		
Créances sur les autres débiteurs	4 013	4 013		
<b>Total Créances</b>	<b>112 297</b>	<b>45 894</b>	<b>66 403</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	3 726	2 621	1 105	
<b>Total Comptes de régularisation</b>	<b>3 726</b>	<b>2 621</b>	<b>1 105</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>116 117</b>	<b>48 515</b>	<b>67 602</b>	<b>0</b>

#### 4.7. Trésorerie

En milliers d'euros	31.12.2021			31.12.2020
	Brut	Prov.	Net	
Valeurs mobilières de placement	668	522	146	146
Disponibilités	127 521	-	127 521	108 556
<b>Total</b>	<b>128 189</b>	<b>522</b>	<b>127 667</b>	<b>108 702</b>

Les valeurs mobilières de placement proviennent principalement d'Inria Participations. Elles sont constituées de SICAV monétaires (146 K€) mais également de titres de sociétés non cotées (Gene-IT, Health Center). Ces derniers sont dépréciés à 100%.

Les disponibilités concernent Inria à hauteur de 115 124 K€ (comptes au Trésor), Inria Chile pour 994 K€, la Fondation Inria pour 2 280 K€, l'AGOS pour 484 K€, Inria Participations pour 8 614 K€ et Station French Tech pour 25 K€.



## 4.8. Capitaux propres

### Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Financem <sup>t</sup> de l'actif par l'Etat	Financem <sup>t</sup> de l'actif par des tiers	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts hors groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021	30 311	39 100	83 542	7 889	160 842	- 37
Affectation résultat N-1			7 889	- 7 889		
Dividendes versés						
Augmentation de capital			15		15	- 15
Variation de l'auto-contrôle						
Changement des méthodes comptables						
Variation des taux de change			- 23		23	
Part du groupe dans le résultat				5 692	5 692	- 350
Autres mouvements	1 744	- 4 572	401		- 2 427	1 000
Situation à la clôture de l'exercice 2021	32 055	34 528	91 824	5 692	164 099	598

La variation des réserves consolidées s'explique notamment d'une part, par l'affectation du résultat de l'exercice 2020, et d'autre part, par la variation des taux de change sur l'entité Inria Chile (- 23 K€).

Les variations des financements de l'actif par l'Etat et par les tiers, présentées sur la ligne « Autres mouvements », correspondent aux flux nets de subventions d'investissement enregistrés dans les comptes sociaux d'Inria.

La ligne « Autres mouvements » enregistre également une correction d'erreur comptabilisés en 2021 pour un montant de 401 K€ (correction d'erreur relative à une subvention d'investissement concernant la construction de l'immeuble Digiteo 2 du centre de Saclay).

Les intérêts hors groupe, d'un montant de 598 K€, correspondent aux droits des minoritaires sur les capitaux propres de la société Station French Tech, détenue à 50.67% par le Groupe, suite à l'augmentation de capital de 2 M€ de cette société intervenue en 2021, à laquelle Inria et la CDC ont participé à hauteur de 1 M€ chacune.

## Financements de l'actif

	31.12.2020	Augmentations		Diminutions			Corrections d'erreurs	31.12.2021
		Financem <sup>ts</sup> reçus	Financem <sup>ts</sup> reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissem <sup>t</sup> de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou la mise au rebut de l'actif financé		
En milliers d'euros								
Financement de l'actif par l'Etat	30 311	2 468		-724				32 055
Financement de l'actif par des tiers	39 100	462		-4 633			-401	34 528
<b>Total Financements de l'actif</b>	<b>69 411</b>	<b>2 930</b>		<b>-5 357</b>			<b>-401</b>	<b>66 583</b>

## 4.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprise - prov. utilisée	Reprise - prov. non utilisée	31.12.2021
En milliers d'euros					
Provisions pour risques	308	967	77	4	1 194
Provisions pour charges	16 140	17 590	326	15 814	17 590
<b>Total Provisions</b>	<b>16 448</b>	<b>18 557</b>	<b>403</b>	<b>15 818</b>	<b>18 784</b>

Les provisions pour charges sont constituées :

- à hauteur de 15 663 K€, des provisions pour CET (comptes épargne-temps) et des charges sociales et fiscales y afférentes ; elles représentent 83 % de la totalité des provisions ;
- à hauteur de 1 927 K€, des fonds dédiés constitués au sein de la Fondation Inria.

Les provisions pour risques sont des provisions pour litiges et contentieux. Elles sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent, passant de 308 K€ au 31 décembre 2020 à 1 194 K€ au 31 décembre 2021.

## 4.10. Impôts différés

Aucun impôt différé n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

#### 4.11. Dettes non financières

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 214	10 278
Dettes fiscales et sociales	12 789	9 023
Avances et acomptes reçus	95 611	78 274
Autres dettes non financières	21 490	22 576
Produits constatés d'avance	7 834	4 289
<b>Total</b>	<b>153 938</b>	<b>124 440</b>

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 5 936 K€). Au 31 décembre 2021, elles proviennent d'Inria à hauteur de 12 889 K€, d'Inria Chile à hauteur de 463 K€, de la Fondation Inria à hauteur de 118 K€, de l'AGOS à hauteur de 313 K€, de la SAS Station French Tech à hauteur de 2 396 K€ et d'Inria Participations à hauteur de 35 K€.

Les dettes fiscales et sociales sont en hausse à 12 789 K€, contre 9 023 K€ à fin 2020. Elles proviennent d'Inria à hauteur de 12 411 K€.

Les avances reçues sur subventions concernent exclusivement Inria. Ce poste enregistre une augmentation significative de + 17 337 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Les autres dettes non financières s'élèvent à 21 490 K€ au 31 décembre 2021 contre 22 576 K€ à la fin de l'exercice précédent. Elles concernent principalement :

- Inria à hauteur de 12 713 K€ en 2021 contre 12 399 K€ en 2020, soit une augmentation de + 314 K€ ; ce montant est principalement constitué, d'une part du solde des comptes de recettes à transférer (6 985 K€) – ces comptes enregistrent les fonds relatifs à des opérations sur contrats de recherche avec l'Union européenne et l'ANR pour lesquelles Inria est le coordinateur –, d'autre part du solde des comptes d'attente (5 446 K€) ;
- Inria Participations à hauteur de 8 100 K€ en 2021 contre 10 023 K€ en 2020 : ces dettes concernent d'une part, le capital restant à verser d'IT2i (2 894 K€) et ELAI ALPHA II (3 875 K€), et d'autre part, une avance consentie par l'Etat pour participer à la constitution du fonds C-Source (1 331 K€).

Les produits constatés d'avance proviennent essentiellement :

- des contrats de recherche gérés par Inria (de la catégorie des « autres contrats de recette ») à hauteur de 5 681 K€ : il s'agit de recettes titrées sur des contrats pour lesquels aucun coût éligible n'a encore été engagé ;
- de la Fondation Inria à hauteur de 2 150 K€.

#### 4.12. Etat des échéances des dettes

En milliers d'euros	31.12.2021	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôts et cautionnements reçus	23		23	
Concours bancaires	1	1		
<b>Total Dettes financières</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>-</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 214	16 214		
Dettes fiscales et sociales	12 789	12 789		
Avances et acomptes reçus	95 611		95 611	
Autres dettes non financières	21 490	21 490		
Produits constatés d'avance	7 834	7 834		
<b>Total Dettes non financières</b>	<b>153 938</b>	<b>58 327</b>	<b>95 611</b>	
<b>Total</b>	<b>153 962</b>	<b>58 328</b>	<b>95 634</b>	

## 5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Subventions et produits assimilés

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Subvention pour charges de service public	189 798	178 108
Subventions de fonctionnement - Etat et autres coll. publiques	38 441	37 970
Dons et legs	783	884
<b>Total Subventions et produits assimilés</b>	<b>229 022</b>	<b>216 962</b>

Les subventions et produits assimilés représentent 80 % des produits de fonctionnement du Groupe. La subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 189 798 K€ en 2021 contre 178 108 K€ en 2020 (+ 6.56 %). Elle représente 83 % des subventions et produits assimilés et 66 % de l'ensemble des produits de fonctionnement du Groupe.

Outre la SCSP, les principales subventions de fonctionnement de l'Etat et des autres collectivités publiques proviennent notamment :

- de l'ANR, dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir » à hauteur de 4 254 K€ et hors investissements d'avenir pour 9 411 K€, soit au total un financement de 13 665 K€ ;
- de l'Union européenne (programme H2020), à hauteur de 14 825 K€ ;
- des régions, à hauteur de 1 865 K€ ;
- des autres collectivités et organismes publics à hauteur de 8 086 K€.

Les dons et legs concernent la Fondation Inria pour 628 K€, et Inria pour 155 K€.

### 5.2. Produits directs d'activité

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Prestations de recherche	28 361	12 336
Produits des activités annexes	2 145	2 699
Produits des cessions d'éléments d'actif	5	15
Autres produits de gestion	3 096	3 129
<b>Total Produits directs d'activité</b>	<b>33 607</b>	<b>18 179</b>

Les produits directs d'activité représentent 12 % des produits de fonctionnement du Groupe et augmentent de + 15 428 K€, soit + 85%, par rapport à l'exercice précédent.

Les prestations de recherche sont principalement constituées des produits des contrats de recherche conclus avec des partenaires privés et proviennent principalement d'Inria (Inria : 28 234 K€ ; Inria Chile : 127 K€). Elles enregistrent une augmentation de + 16 025 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Les produits des activités annexes regroupent les produits de mise à disposition de personnel, des colloques, des droits d'accès à la restauration, des redevances pour hébergement, de participations financières des agents ou de prestations de conseil en investissement. En 2021, ces produits proviennent d'Inria à hauteur de 1 466 K€, de la SAS Station French Tech à hauteur de 331 K€ et de l'AGOS à hauteur de 347 K€.

Les autres produits de gestion regroupent principalement les redevances de propriété intellectuelle, les annulations de demandes de paiement des exercices antérieurs ainsi que les dons et mécénats reçus. Ils proviennent d'Inria à hauteur de 1 391 K€ et de la Fondation Inria à hauteur de 1 683 K€.

### 5.3. Autres produits

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Rep./provisions risques et charges	16 144	13 642
Rep./Amt. & dép. immo. corporelles et incorp.	-	3 229
Rep./dép. des créances (actif circulant)	2 062	1 815
Transferts de charges d'exploitation	112	183
Reprise des financements rattachés aux actifs	5 358	4 861
<b>Total Autres produits</b>	<b>23 676</b>	<b>23 730</b>

Les autres produits de fonctionnement comprennent :

- les reprises de provisions pour risques et charges à hauteur de 16 144 K€, dont 14 628 K€ relatives aux provisions pour charges d'Inria (provisions pour CET) et 1 516 K€ au titre de reprises de provisions sur fonds dédiés de la Fondation Inria (1 190 K€) et de l'AGOS (326 K€) ;
- les reprises de dépréciations des actifs circulant, à hauteur de 2 062 K€ ;
- les transferts de charges d'exploitation, pour 112 K€ ;
- les reprises des financements rattachés aux actifs, à hauteur de 5 358 K€ : les financements rattachés à des actifs (subventions d'investissement) sont repris au compte de résultat de façon symétrique à l'amortissement des actifs financés.



#### 5.4. Achats consommés

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Achats d'études	-1 301	-1 058
Achats non stockés de matières et fournitures	-3 378	-3 881
Sous-traitance générale	-189	-74
Locations et charges locatives	-7 916	-6 559
Entretiens et réparations	-5 304	-3 653
Primes d'assurance	-162	-178
Documentation, colloques et séminaires	-902	-791
Personnel intérimaire	-309	-250
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-746	-869
Publicité, publications, relations publiques	-676	-383
Transports	-87	-144
Déplacements, missions et réceptions	-2 523	-3 050
Frais postaux et de télécommunication	-219	-237
Services bancaires	-38	-14
Autres charges externes	-23 674	-8 902
<b>Total Achats consommés</b>	<b>-47 424</b>	<b>-30 043</b>

94 % des achats consommés proviennent d'Inria.

Les achats consommés sont en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 17 381 K€).

Cette forte augmentation résulte essentiellement de l'impact du marché TousAntiCovid, qui a entraîné des charges de sous-traitance pour un montant total de 16 240 K€ sur l'exercice 2021.

## 5.5. Charges de personnel

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Rémunérations du personnel	-111 828	-103 767
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-63 720	-60 748
Intéressement sur PI	-767	-658
Autres charges de personnel	-1 013	-671
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-177 328</b>	<b>-165 844</b>

Les charges de personnel proviennent à 99 % d'Inria.

Elles représentent 63 % des charges de fonctionnement. En prenant en compte les impôts et taxes sur rémunérations (13 173 K€, cf. § 5.6. infra), elles totalisent même plus exactement 68 %, soit plus de deux tiers, des charges de fonctionnement du Groupe.

Les charges de personnel augmentent de + 11 484 K€, soit + 7 %, par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation est imputable à Inria à hauteur de + 11 273 K€, à Inria Chile pour + 126 K€, ainsi qu'à la Fondation Inria à hauteur de + 80 K€.

## 5.6. Autres charges de fonctionnement

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Impôts et taxes sur rémunérations	-13 173	-12 056
Autres impôts et taxes	-530	-600
Autres charges de gestion courante	-9 027	-9 564
<b>Total Autres charges de fonctionnement</b>	<b>-22 730</b>	<b>-22 220</b>

Les impôts et taxes proviennent quasi-exclusivement d'Inria. Globalement, les impôts et taxes enregistrent une augmentation de + 1 047 K€.

Les autres charges de gestion courante diminuent de – 537 K€. Elles concernent principalement :

- Inria à hauteur de 7 152 K€ en 2021 contre 8 820 K€ en 2020 (– 1 668 K€) ;
- la Fondation Inria à hauteur de 1 718 K€ en 2021 contre 647 K€ en 2020 (+ 1 071 K€) ;
- l'AGOS à hauteur de 154 K€ en 2021 contre 97 K€ en 2020 (+ 57 K€).

Ces charges comprennent notamment les redevances de la propriété intellectuelle, les subventions d'investissement versées, les subventions à divers organismes, les gratifications de stagiaires et les délégations d'enseignants-chercheurs.



## 5.7. Dotations aux amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
VNC des actifs cédés	-31	-84
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles et incorp.	-13 703	-14 066
Dot./dép. des actifs circulants	-1 113	-2 072
Dot. aux prov. pour risques et charges	-18 557	-15 906
<b>Total Dotations aux amortissements et dépréciations</b>	<b>-33 404</b>	<b>-32 128</b>

Les dotations aux provisions pour risques et charges proviennent principalement :

- d'Inria à hauteur de 16 630 K€ en 2021 contre 14 627 K€ en 2020 (+ 2 003 K€) : ces dotations sont relatives à hauteur de 967 K€ aux provisions pour litiges, et à hauteur de 15 663 K€ aux provisions pour compte épargne-temps (CET) et charges sociales et fiscales y afférentes ;
- de dotations en fonds dédiés des associations et fondations à hauteur de 1 927 K€ (concerne la Fondation Inria).

## 5.8. Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Gains de change	85	-
Autres produits financiers	9	-
Produits de cession	-	65
<b>Produits financiers</b>	<b>94</b>	<b>65</b>
Pertes de change	-	-42
Autres charges financières	-4	-5
VNC des titres cédés	-	-835
<b>Charges financières</b>	<b>-4</b>	<b>-882</b>
Rep./dép. des actifs financiers	16	519
Dot./dép des actifs financiers	-	-
<b>Variation nette des dép. et prov. financières</b>	<b>16</b>	<b>519</b>
<b>Total Résultat financier</b>	<b>106</b>	<b>-298</b>

Le résultat financier de l'exercice est principalement constitué de gains de change, à hauteur de 85 K€, réalisés pour l'essentiel par Inria Chile.

## 5.9. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Produits exceptionnels s/ exercices antérieurs	144	10
Autres produits exceptionnels	-26	3
Reprises de provisions exceptionnelles	77	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>195</b>	<b>13</b>
Charges exceptionnelles s/ exercices antérieurs	-106	-
Autres charges exceptionnelles	-1	-84
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-107</b>	<b>-84</b>
<b>Total Résultat exceptionnel</b>	<b>88</b>	<b>-71</b>

Les produits exceptionnels sur exercices antérieurs concernent pour l'essentiel Inria Participations (141 K€).

La reprise de provision exceptionnelle (77 K€) concerne l'AGOS, de même que les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs à hauteur de 102 K€.

## 6. EFFECTIF

En ETPT	31.12.2021	31.12.2020
INRIA	2 628	2 468
Inria Chile	30	25
Fondation Inria	6	6
AGOS	n/d	6
Inria Participations	-	-
SAS Station French Tech	-	-
IT Translation	-	-
IT Translation Investissement	-	-
<b>Total Groupe</b>	<b>2 664</b>	<b>2 505</b>

Les effectifs d'INRIA, en tant qu'entité tête de groupe, se détaillent comme suit par catégories de personnels :

En ETPT	31.12.2021	31.12.2020
Fonctionnaires chercheurs	623	608
Fonctionnaires ITA	582	578
Emplois fonctionnels	2	2
<b>Sous-total Emplois titulaires</b>	<b>1 207</b>	<b>1 188</b>
CDI	89	56
CDD chercheurs	57	53
CDD ITA	186	170
Ingénieurs contractuels	323	307
Doctorants	562	509
Post-doctorants	168	151
Emplois temporaires	15	17
Apprentis	21	17
<b>Sous-total Emplois non titulaires</b>	<b>1 421</b>	<b>1 280</b>
<b>Total des ETPT rémunérés par Inria</b>	<b>2 628</b>	<b>2 468</b>

## 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	31.12.2021
Subventions à recevoir au titre de conventions signées	110 142
<b>Engagements reçus</b>	<b>110 142</b>

En milliers d'euros	31.12.2021
OIP - restes à payer sur AE consommées	6 450
Autres programmes pluriannuels : loyer CRI Paris	19 342
<b>Engagements donnés</b>	<b>25 792</b>

Par ailleurs, depuis l'exercice 2020, Inria Participations a souscrit à des bons de souscription d'actions donnant accès au capital de sociétés dans le domaine de la deeptech numérique :

BSA souscrits par Inria Participations par exercice de souscription	2020	2021
Nurea	x	
Luos Robotics	x	
Statinf	x	
Wattson Elements	x	
Manardil	x	
Malizen		x
Tessael		x
Gazouyi		x
Terriflux		x

## 8. AUTRES INFORMATIONS

### 8.1. Informations sur les parties liées

Partie liée	Nature de la relation	Nature de la transaction	Entité facturée	Montant des transactions réalisées (en milliers d'€)
Néant				

### 8.2. Honoraires CAC

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2021	Honoraires facturés au titre du contrôle légal	Honoraires relatifs à des prestations mentionnées au §II de l'article L.822-11
	<b>TOTAL Honoraires des CAC</b>	144	137	137
INRIA	81	80	80	-
INRIA CHILE	20	20	20	-
FONDATION INRIA	9	11	11	-
AGOS	8	8	8	-
INRIA PARTICIPATIONS	10	11	11	-
SAS STATION FRENCH TECH	12	7	7	-
IT TRANSLATION INVESTISSEMENT	4	n/d	n/d	-

### 8.3. Evènements postérieurs à la clôture

- ...Aucun événement, autre que ceux déjà pris en considération, qui nécessiterait un traitement comptable dans les états financiers ou une mention dans l'annexe, n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

---

Le comptable soussigné certifie véritables les comptes consolidés du Groupe Inria au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établis en application de l'article 13 modifié de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques.

A Rocquencourt, le 5 décembre 2022

Magali VALIERE  
Agent comptable d'Inria

L'ordonnateur soussigné certifie véritables les comptes consolidés du Groupe Inria au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport sur la gestion du Groupe relatif à ce même exercice.

A Rocquencourt, le 5 décembre 2022

Bruno SPORTISSE  
Président Directeur Général